



La Brève de la MDA

Brève n° 28 mai - juin 2009

Éditorial

Contrats aidés : opportunité ou piège pour les associations ?

Pour lutter contre la crise et freiner la hausse du chômage, le gouvernement a décidé en octobre 2008 d'ouvrir une enveloppe supplémentaire pour créer 100 000 contrats aidés pour l'année 2009.

Ce programme se traduira pour le bassin d'emploi de Roubaix-Tourcoing par un objectif de création de 4 158 contrats aidés alors qu'il était de 2 667 en 2008.

Cette offre nouvelle et inattendue, est elle une opportunité ou un piège pour les associations ? (*) **Tout d'abord, un constat** : les associations ont toujours fait appel largement aux contrats aidés.

Près d'une association employeur sur deux recourt déjà aux contrats aidés. Puis, un rappel : dès la création des contrats aidés, les deux objectifs affirmés pour cette mesure sont l'insertion professionnelle et sociale et le maintien pérenne des activités d'utilité sociale des associations.

Après l'annonce en octobre par le président lui-même, la CPCA et l'USGERES () s'insurgent dans un communiqué de presse commun** : « il apparaît pour le moins paradoxal d'annoncer une hausse des contrats aidés tout en remettant en cause, par ailleurs, les aides aux associations dans un certain nombre de ministères avec pour conséquence la fragilisation des porteurs de projets ».

Les contrats aidés ne sont ils pas en effet utilisés ici pour améliorer les statistiques de l'emploi ? L'emploi associatif ne serait alors qu'une variable d'ajustement des finances publiques et des statistiques du chômage ? Nos décideurs sont ils vraiment convaincus de l'utilité sociale des associations? Enfin, est ce que les associations doivent accepter de favoriser la précarité de l'emploi et la régression du droit au travail ?

Nous défendons ici l'idée de créer de véritables contrats dédiés aux projets des acteurs associatifs, qui s'inscrivent à la fois dans la durée et dans le double objectif de professionnaliser les associations et de qualifier leurs activités d'utilité sociale.

Notre volonté est de promouvoir cette proposition et d'échanger sur la question de l'emploi associatif avec tous les représentants associatifs au niveau régional et national.

Cécilia DELBERGUE et Jacques VANMULLEN
Membres du bureau de la MDA

(*) Lire l'article Association Mode d'emploi de janvier 2009
(**) CPCA : Conférence Permanente des Coordinations Associatives qui rassemble les fédérations associative ; USGERES : Union de Syndicats et groupements d'employeurs de l'économie sociale.



La route des associations efface les frontières



Regards croisés...

Récit de notre dernière rencontre transfrontalière : une quinzaine de responsables associatifs ont participé à un regard croisé à MONS le 02 avril dernier. Accueillis avec les honneurs nous avons pu partager nos expériences avec une cinquantaine d'autres personnes et envisager de futures coopérations. *Le prochain regard croisé aura lieu à Roubaix le 03 juillet.* Ce sera l'occasion pour nous de leur présenter les activités associatives de notre territoire, de valoriser notre patrimoine et d'échanger sur nos actions présentes et à venir.

Journée thématique :

Les chartes à la vie associative

La prochaine étape de la route des associations nous emmènera à Charleroi le 30 mai.

C'est l'occasion de découvrir les activités associatives de ce territoire, et peut-être de lier connaissance ! Nos partenaires belges nous invitent lors de leur forum des associations. Surtout ils nous proposent de confronter nos expériences de démocratie locale. *Une charte à la vie associative* a été proposée par des acteurs associatifs au conseil communal de la Ville de Charleroi, pour qu'elle soit ratifiée. Ce document fondera toutes les relations entre la commune et les associations. Ainsi, nous pourrons comparer avec la démarche roubaisienne et préparer notre rencontre avec la municipalité lors du petit déjeuner du 16 juin à la MDA de Roubaix.



Interreg efface les frontières

Bougez avec la MDA !

- **Pôle Association et la charte d'engagement réciproques associations/municipalité, mardi 16 juin de 9h à 11h.**

La ville s'engage dans une démarche qualifiant les activités associatives. Le pôle association se renforce et nous sera présenté. De même une charte à la vie associative sera bientôt mise en œuvre : quel contenu pour quel usage ? Intervenants : Toni Maquet, Mme Hatton, Ludovic Schollart.

- **Les financements européens, mardi 23 juin de 9h à 17h.** Comment construire son projet européen? Quels sont les critères, les impératifs pour une demande de micro projet européen (4.2.3)? Nous vous aiderons à évaluer l'opportunité pour votre structure d'une telle démarche. Intervenants : Pascal Chaumette de ID6.

LA FISCALITÉ DES ASSOCIATIONS

[Prochain rendez-vous de l'accompagnement](#)

Quelle est la situation de mon association au regard de l'administration fiscale? Ai-je le droit de délivrer des reçus fiscaux? Qu'est ce que la reconnaissance d'intérêt général? Puis-je répondre à un appel d'offre concurrentiel? Comment couvrir mes bénévoles?

Tant que le caractère non lucratif de l'association est justifié, elle bénéficie d'un régime fiscal privilégié qui se résume à une exonération des impôts commerciaux (impôt sur les sociétés, TVA, taxe professionnelle).

Par contre, si la gestion de l'association est intéressée, si vous êtes en concurrence avec le secteur

commercial, votre association peut être soumise à un ou plusieurs **impôts commerciaux**.

L'administration fiscale peut vous aider à connaître votre régime fiscal. En effet, l'instruction du 18 décembre 2006 a précisé les critères à prendre en compte pour déterminer le régime fiscal applicable aux associations. La réponse de la Direction des Services Fiscaux vis à vis de votre statut fiscal vaudra position formelle au sens de l'article L 80 B du livre des procédures fiscales.

Retrouver une fiche détaillée sur la fiscalité des associations sur le site www.mda-roubaix.org

La Maison Des Associations de Roubaix organise une rencontre sous forme de petit déjeuner sur le thème :

« La gestion des difficultés financières dans les associations et les procédures collectives. »

Au cours de cette rencontre animée par Stéphane Ekker, différents thèmes seront abordés : La procédure de sauvegarde, le redressement judiciaire, la liquidation judiciaire, la responsabilité pénale des dirigeants.

Maître Philippe Martin, mandataire judiciaire et Mme Deborah Bohée, vice-présidente du Tribunal de Grande Instance de Lille (sous réserve), vous présenteront ces procédures étayées d'exemples et répondront à vos questions. Rendez-vous le 11 Juin 2009 à 9h00. Merci de confirmer votre participation à Jean Denis Hue au 03.20.73.46.64 ou jdhue@mda-roubaix.org

ACTUALITÉS

« la rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée » : Circulaire du 17 mars 2009.

L'article 5 de la loi n° 2008-596 du 25 juin 2008 portant modernisation du marché du travail résultant de l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 instaure un nouveau mode de rupture du contrat de travail à durée indéterminée : la rupture conventionnelle (articles L. 1237-11 à 1237-16 du code du travail).

Ces dispositions prévoient que l'employeur et le salarié, parties au contrat de durée indéterminée, peuvent convenir d'un commun accord des conditions de la rupture de la relation de travail qui les lie. La rupture conventionnelle résulte d'une convention signée par les parties au contrat de travail et est soumise à une procédure spécifique destinée à garantir la liberté du consentement des parties.

La validité de la convention de rupture est subordonnée à son homologation par le directeur départemental du travail, **de l'emploi et de la formation professionnelle, procédure reposant sur l'envoi du formulaire de demande d'homologation, tel que défini par l'arrêté du 18 juillet 2008.**

L'intégralité de la circulaire sur www.travail-solidarite.gouv.fr

Bienvenue aux nouveaux adhérents!

Elite signaleurs: Préparation et protection des manifestations sportives, culturelles par la présence des signaleurs.
Contact: Mme Dominique Bertin, 66 rue du Luxembourg, Roubaix.

Savoir donner: **Venir en aide aux plus démunis de la ville de Roubaix est le principale objectif de l'association.**
Contact: Mme Amina Zahri, 18 rue G. Monpassant Apt 24, Lille.

Les amazones du Fresnoy-Mackellerie: Promotion de la pratique du twirling bâton, mobilisation des enfants et des adolescents à défilé, spectacles. Contact: Mme Dominique Bertin, 66 rue du Luxembourg, Roubaix.

Zaina: Contribution au développement et à la promotion des danses orientales par la création de spectacles vivants et **l'organisation d'activités culturelles. Contact: Mlle Siham Lahkim, 61/23 rue Coustou, Lille.**

Avenir emploi: Mise en œuvre **des actions pouvant favoriser l'emploi des personnes en difficulté, contribuer et participer à la vie du quartier et de la ville. Contact: M Etienne Mtambwe, 36 rue d'Italie, Roubaix.**

Cyber-citoyen: **Permettre l'appropriation des technologies de l'information et de la communication en diffusant du matériel informatique reconditionné et des services associés.**
Contact: Mme Véronique Bellenger, 39 rue du Champignonnet, Villeneuve d'Ascq.



« Pas de quartier pour les inégalités ! »
Samedi 9 Mai à Roubaix



L'Afev est une association qui propose à des étudiants d'accompagner des enfants et des jeunes en difficulté scolaire ou sociale. En mobilisant, chaque année, 7500 bénévoles dans des quartiers défavorisés, l'Afev développe des actions dans les domaines de l'accès aux savoirs, de la mobilité et de l'ouverture culturelle. Tous les ans, l'association organise un événement pour valoriser la jeunesse comme une ressource et mettre en valeur les initiatives citoyennes luttant contre les inégalités.

Avec le soutien de la Ville de Roubaix et de la Région Nord Pas de Calais, cet événement va une fois de plus permettre à l'Afev, aux associations partenaires, aux artistes engagés dont Marcel et son orchestre et aux familles issues des quartiers populaires de se réunir autour d'un pique-nique géant et de festivités (grand jeu coopératif, animations de rue, concerts gratuits) pour sensibiliser l'opinion publique sur ces thématiques.

Le Programme

La manifestation commencera à 12h par un pique-nique géant sur la Place de la Liberté. Ce rassemblement convivial est ouvert à tous. Envie d'y participer ? Il vous suffit d'amener un plat à partager avec l'ensemble des participants ! Venez nombreux !

A 14h, c'est l'heure de tourner la roue de l'infortune et de tomber sur une case « logement », « santé », « emploi » ou « éducation », ... Les participants sont invités à relever le défi en répondant aux questions que les associations leur ont préparées... Ce grand jeu est l'occasion de découvrir

des inégalités de manière ludique et festive.

14h, c'est aussi l'heure des artistes de rue... Tout au long de l'après-midi, ils se succéderont lors de différentes performances : musiques, slam, danse, arts du cirque... Des animations pour les enfants sont également prévues à la Maison Des Associations.

14h, c'est encore ... l'heure du débat « la jeunesse fait son show » animé par 3 humoristes.

Si vous voulez « moins de charité et plus de macramé ! », si vous voulez « des tanks, pas de saltimbanques ! », venez participer à la manif anti-jeunes avec nous ! Départ Place de la Liberté à Roubaix à 18h !

Vers 19h, nous vous invitons à venir Grand'Place de Roubaix pour les concerts gratuits de Léopard Martien et de Marcel et son Orchestre. Léopard Martien est un groupe festif déjanté au service de textes forts. Quant au groupe ska Marcel et son Orchestre, Le 9 Mai sera la première date de sortie de leur nouvel album : « Bon chic... Bon genre ! ».



Marcel et son orchestre

Regard sur ...

CRVE-PVI...
Une auto pour du boulot

Quand on a été au chômage depuis longtemps et qu'on n'a plus les moyens d'entretenir une voiture, comment faire pour se rendre sur un nouveau lieu de travail?

L'association CRVE-PVI propose depuis 2005 un service de prêt de véhicules pour l'aide à l'insertion.

A sa création, l'association commence par la restauration de véhicules d'époque. Il faut dire que dans la famille de Jean-Marie Takacs, Président de CRVE-PVI, on se transmet la passion de la mécanique et de la carrosserie depuis plusieurs générations. Tellement passionné qu'on vient des quatre coins de France pour faire restaurer des 2CV, des Triumph anciennes ... dans le garage du 40 rue de Perthes.

Cependant, il y a quelques années, malgré le succès du Club de restauration, Jean-Marie Takacs a voulu aller plus loin et donner une dimension sociale à son engagement associatif. Inspiré d'une expérience dans le Lot, il décide de remettre en état des véhicules pour les mettre à disposition de bénéficiaires du RMI. 20 véhicules sont ainsi loués tout au long de l'année moyennant une contribution de 4 euros par jours. Cette année, grâce à l'implication de plusieurs bénévoles à temps plein et de deux salariés, c'est 20 véhicules supplémentaires qui compléteront le parc...

Le succès des initiatives de Jean-Marie Takacs fait que progressivement le prêt de véhicule évolue vers une gestion autonome. A cette occasion, la Maison Des Associations avec Stéphane Ekker, accompagne PVI dans son travail de consolidation par

l'aide à la construction d'un plan de financement et le conseil sur les aspects juridiques et les outils de gestion qui conforteront son développement.

PVI gagne en maturité. Son enjeu aujourd'hui est de pouvoir élargir le champ des bénéficiaires en rendant le service accessible aux allocataires de l'Allocation Spécifique de Solidarité et aux Parents Isolés. Et pourquoi pas aux stagiaires de la formation professionnelle ou aux étudiants dans le cadre de leurs stages pratiques... Longue vie à PVI!



Montrez vos expositions associatives...

Votre association dispose d'une exposition en lien avec son activité? Un reportage? Vous voulez restituer le résultat de travaux collectifs, de travaux d'atelier?

La Maison Des Associations met en place un programme d'expositions dans la salle « La chapelle » aménagée à cet effet.

Si vous souhaitez valoriser vos actions dans nos locaux auprès de notre public, contactez Jean Denis Hue à la MDA, 03 20 73 46 06, jdhue@mda-roubaix.org

Accompagnement Internet:
Le Portail de la Vie Associative

Avec la mise en ligne du Portail de la Vie Associative, chaque association référencée peut désormais développer sa fiche de présentation, insérer des documents, des images, passer une annonce emploi ou bénévolat, etc...

Vous vous posez des questions?

Vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique?

Une prochaine réunion vous guidera pas à pas pour vous approprier ce nouvel outil le Vendredi 15 mai de 14h à 17h ou le jeudi 18 juin de 9h à 12h. A la MDA de Tourcoing. Intervenante: Valérie Detournay de la MDA. Tél: 03 20 73 46 08. www.mda-roubaix.org

Cette page est à vous!
Pour faire paraître vos événements, faites nous parvenir vos infos dès maintenant!
Tel : 03 20 73 46 08
Mail : vdetournay@mda-roubaix.org

Vendredi 15 mai et Samedi 16 mai

Amnesty International organise une exposition / action "Dignité" pour le respect des droits socioéconomiques et culturels dans le monde, le **15 mai de 15h à 18h et le 16 de 9h à 18h**, à la MDA. A cette occasion, elle tiendra sa 3ème vente de livres d'occasion. **Dès à présent** gardez vos livres d'occasion, et faites-en don à Amnesty. Tél. 06.84.634.712 et amnesty158@gmail.com.

Mardi 19 mai

L'ORSEU organise un colloque sur le thème «Les services à la personne, un outil au service de l'attractivité des territoires et de la conciliation vie personnelle - vie professionnelle ». Inscription par mail contact@orseu.com ou par fax au 03 20 31 91 82. Pour plus de renseignements: Tél. : 03.20.47.15.24 ou www.orseu.com

Mercredi 20 mai

L'Université Populaire et Citoyenne organise un séminaire sur le thème « RSA, **contrat unique d'insertion**, quelle dynamique de création de postes dans le secteur public et associatif? » Avec Serge Paugam, à la Maison Des Associations, 24 place de la Liberté Roubaix de 9h30 à **12h, sur réservation.**

Contact : UPC au 03.20.82.23.96 ou contact@upc-roubaix.org.



Samedi 6 juin

L'association Ludopital propose une soirée cabaret. Cette soirée est organisée par des artistes et des personnes bénévoles au profit des enfants hospitalisés, de 20h à 2h à la salle paroissiale de Néchin - Belgique, sur réservation au 06.80.12.22.36. Pass repas 20 euros.

Mercredi 10 juin

Action Roubaix Centre organise la « grande réunion » annuelle à la salle des conférences des archives du monde du travail à 18h30 sur les thèmes : **propreté, aménagement, agenda21,...** que les riverains présents à notre AG nous ont demandé de poser aux personnalités présentes, M René Vandierendonck, Maire de Roubaix, M Pierre Dubois, **1er adjoint et les élus** concernés par ces problèmes. Contact: 03 20 36 36 07
E m a i l : actionbxcentre@hotmail.fr

A quoi servent les associations ?

Conférence, Jeudi 18 juin de 14h à 18h, à la MDA de Roubaix

C'est une évidence : les associations apportent tous les jours une contribution essentielle à la vie en société. Elles sont même des partenaires essentiels des pouvoirs publics pour prendre en charge de nombreux services à la population sur le plan culturel, social, sportif...

De plus en plus souvent, elles sont pourtant contraintes de justifier de leur utilité. Il leur arrive alors d'être désemparées, et de considérer cette question comme une sorte de mise en cause. D'autant que, **sous couvert de nécessités de gestion, les procédures viennent s'ajouter aux contrôles.**

Pour autant, les associations doivent savoir expliquer comment elles contribuent au développement de solidarités locales, à la réduction des inégalités, à la démocratie de proximité ou au dynamisme du territoire. Cette nécessité de (dé)montrer leur utilité s'impose non seulement vis-à-vis de leurs partenaires ou de leurs financeurs, mais aussi de leurs propres membres.

Au-delà de la question de l'efficacité de leur action, l'utilité des associations s'apprécie aussi à la façon dont elles se montrent capables d'associer leurs propres membres à leur projet, de créer des relations avec d'autres partenaires.

A partir des situations concrètes rencontrées dans leur pratique locale, la démarche proposée aidera les associations à comprendre pourquoi et comment évaluer les actions qu'elles conduisent. Et, surtout, elle les aidera à fabriquer leurs propres instruments d'évaluation. On sait en effet qu'il faut des outils "sur-**mesure**" pour rendre compte de l'**originalité d'une action.**

intervenant : Henri Busnel délégué national du Réseau National des Maisons des Associations. Rencontre animée par Jean Marc Deltombe coordinateur régional du RNMA.

Maison des Associations
24 Place de la Liberté 59 100 Roubaix
T : 03 20 73 46 64 F : 03 20 73 35 63
Email : contact@mda-roubaix.org
www.mda-roubaix.org



La Brève de la MDA
Lettre d'information de la Maison
des Associations de Roubaix
Directrice de la publication :
Sandrine Verstavel
Comité de rédaction : JM Deltombe,
V. Detournay, Jean Denis Hue

Éditeur : Maison des Associations
24 Place de la Liberté. Roubaix.
Date de parution : mai 2009
Dépôt légal : 2009
Prix : gratuit - N° ISSN : 1778-0861



Interreg efface les frontières

